

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe des entreprises

Traiter de la microfinance dans les Outre-mer est une évidence tant le tissu spécifique de ces territoires est adapté à son développement.

L'amélioration de l'accès à la microfinance y est en effet une réponse essentielle au chômage extrêmement élevé dans la majeure partie de ces territoires, au faible taux de bancarisation, mais aussi aux besoins de fonds propres des microentreprises, qui pourraient pourtant faciliter leur développement et leur passage au stade de petite entreprise.

Le taux d'emploi dans les Outre-mer est beaucoup plus faible qu'en métropole et, du fait d'un marché de l'emploi très étroit, créer sa propre activité par le biais d'une micro entreprise s'impose pour beaucoup comme la solution. La part des travailleurs non-salariés y est d'ailleurs supérieure à celle de la métropole.

Cependant, financer ces créations et leur développement s'avère complexe. Le levier bancaire fait souvent défaut. Pourtant les données qui nous sont présentées dans le rapport et l'avis démontrent que le taux de survie des entreprises créées dans les Outre-mer est supérieurs à celui de la métropole et que les impayés y sont plus faibles.

Face à ce constat la microfinance apparait donc comme un mécanisme adapté aux spécificités ultramarines, viable et surtout comme une opportunité pour beaucoup de candidats à la création d'entreprise. Son développement doit donc être soutenu.

Pour cela, et comme le préconise la rapporteure, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de données fiables pour appréhender les besoins, le travail réalisé et déterminer les pistes d'améliorations.

Ce besoin d'indicateurs concerne également les bénéficiaires de micro crédit professionnels comme le préfinancement des fonds européens en faveur des instituts de micro-crédit. Nous avons besoin d'évaluer ce qui se fait déjà, avant et afin de pouvoir de pouvoir améliorer l'existant. Or, si ce travail est effectué pour la métropole, il est lacunaire pour les DOM-TOM.

Nous devons également travailler avec nos partenaires bancaires à mieux adapter les offres dans les territoires ultramarins notamment via des mécanismes incitatifs, comme le préconise le texte.

Il est tout aussi indispensable d'insister sur l'aspect de l'accompagnement qui a une part prépondérante dans la réussite des projets. Dans le même sens, le statut de « *salarié-entrepreneur* » devrait être promu. Bien qu'atypique, il permet d'atténuer les craintes exprimées par certains créateurs lors de la constitution de leur projet d'entreprise.

Ainsi, le groupe des entreprises est convaincu que, plus qu'ailleurs, il est indispensable de développer ces mécanismes de microfinance dans les Outremer.

Une question reste toutefois en suspens. Si l'avis préconise d'augmenter les financements octroyés pour l'accompagnement, il n'est pas précisé de quelle manière. En tout état de cause, cela ne doit nullement donner lieu à un accroissement de la fiscalité locale entre autre, sur les entreprises.

Enfin, lorsque que le CESE indique qu'il convient dans les Outre-mer, de soutenir plus particulièrement certains secteurs de l'Économie sociale et solidaire tels que les services à la personne, par un rattrapage en leur faveur, il convient de préciser que des entreprises commerciales œuvrent également dans ces secteurs et que ce soutien doit se faire dans le cadre d'une concurrence saine et loyale.

Le groupe des entreprises partage l'essentiel des préconisations de l'avis. Il a voté favorablement ce texte.